

Qu'ont-ils donc dans le cœur les hommes qui s'offrent à plaisir le spectacle des tortures d'un ennemi vaincu, d'un adversaire terrassé ?

Tant de fiel et de haine peut-il exister dans l'âme de ces triomphateurs ?

Leur revanche fut pourtant large et complète. L'ancien chef, porté pendant cinq ans durant sur le pavois, n'avait-il pas fait une chute assez étourdissante, assez écrasante pour que leur joie fût à son comble ?

Que pouvaient-ils demander de plus ?

L'enfant chéri de la Province de Québec, celui vers qui elle tendait ses bras comme son bienfaiteur, avait tout perdu : gloire, honneurs, amis, fortune, tout, même la santé.

Des tortionnaires moins barbares auraient suspendu leur œuvre devant toutes ces ruines.

Mais il n'en est pas ainsi pour les petits esprits qui détiennent actuellement le pouvoir.

Il leur a fallu se faire du corps de l'ennemi abattu un tremplin pour rehausser leur taille minuscule et abriter leur insignifiance.

Tous les moyens leur sont bons pour donner le coup de pied de l'âne au lion expirant.

Qu'importent les formes, les lois, la justice !

Cicéron voulant se venger de Cailina s'écriait :

*"Republicæ sit hostis, cum civem esse nullo modo posse."*

"Quiconque est l'ennemi de l'État perd ses droits de citoyen."

L'État, c'est moi ! proclame le petit dictateur de Spencer-Wood, et à ce cri tous les freins, toutes les garanties de la justice disparaissent.

Il lui faut un coupable, il lui faut une victime ; il l'aura, et peut-être dormira-t-il content ensuite avec un hideux sourire.

Ces poursuites au nom de l'État, au nom de la Reine, sont odieuses lorsque le vrai tribunal, celui de l'opinion publique, a sévi, lorsque le Parlement ne s'est pas prononcé.

Le Président de Bellière répondait fièrement à Louis XIII qui demandait l'envoi de M. le duc de la Valette devant la cour criminelle :

"C'est une chose étrange de voir un roi donner son suffrage au procès criminel de l'un de ses sujets ; jus-  
"qu'alors les rois s'étaient réservé les grâces, et renvoyaient  
"les condamnations des coupables à leurs officiers. Votre  
"Majesté pourrait-elle bien soutenir la vue d'un gentil-  
"homme qui ne sortirait de votre présence que pour aller  
"sur l'échafaud ? Cela est incompatible avec la Majesté  
"Royale." — "Opinez au fond," commanda le Roi. —  
"Sire, je n'ai pas d'autre avis."

Les temps sont un peu changés, le téléphone et la télégraphie ont changé tout cela ; mais, c'est dans le sanctuaire quasi-royal que s'édictent les sentences, et de là sortira l'ordre d'emprisonnement d'un ancien ministre de Sa Majesté.

Quelle étrange humiliation pour notre population démocratique de se voir ainsi soumise aux caprices d'une clique qui lui ferme la bouche et étouffe sa voix à chaque instant !

Le peuple est-il consulté dans le moment actuel. Sait-

il même ce qui se trame dans ces conciliabules où chacun se dispute un lambeau du manteau de Mercier, où ils se payent une petite part à son supplice.

Non, tout se combine dans les sentines politiques, seule la politique dirige tous les mouvements de cette Cour qui a entre ses mains la cause d'un homme politique.

Celui qui fut plus tard Napoléon III fut traduit après l'échauffourée de Boulogne en 1840, devant la Haute Cour composée de membres de la Chambre des Pairs, et leur lança à la tête cette apostrophe :

"Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite... Représentant d'une cause politique, je ne puis admettre comme juge de mes volontés et de mes actes une juridiction politique. Vos formes n'abusent personne : dans la lutte qui s'ouvre il n'y a qu'un vainqueur et qu'un vaincu. Si vous êtes les hommes du vainqueur je n'ai pas de justice à attendre de vous et je ne veux pas de votre générosité."

N'est-ce pas là la situation que nous avons à envisager à Québec ?

Nous en appelons aux esprits sobres de tous les partis pour protester contre la sinistre comédie qui se joue maintenant. C'est au peuple généreux et loyal que nous nous adressons pour ne pas permettre qu'on accable un vaincu pour satisfaire de vilaines rancunes personnelles.

Tout le monde sait que le vrai motif de la poursuite n'est pas l'intérêt public ; mais les intéressés cherchent à se venger d'un mot qui a échappé au cours de la lutte électorale.

Il y a une faute à racheter, et c'est à ceux qui ne l'ont pas commise qu'on en fait supporter le poids.

Tous ceux qui ont une famille sentent combien est douloureuse la position dans laquelle se trouve l'ancien chef du parti national. Abattu, ruiné, malade, il ne lui reste plus d'autre consolation que la présence de sa femme et de ses enfants qui lui font oublier un peu ses cruelles déceptions et ses terribles épreuves.

C'est ce dernier bien qu'on veut lui enlever en invoquant le mot de Montesquieu : "Il y a des cas où il faut mettre un moment un voile sur la liberté, comme on cache les statues des dieux."

Nous ne sommes pas, Dieu merci, dans ce cas-là. Rien ne menace le pays, rien ne met son existence en péril, et la présence de l'hon. M. Mercier au milieu des siens n'est pas un péril national.

Seul, il inquiète les ambitieux et les jaloux. Ce sont ceux-là qui nous gouvernent et qui ne se gênent pas de le montrer de toutes les façons.

Cette attitude n'a rien de nouveau, et je relisais l'autre jour le procès de Fouquet dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson* qui parle dans ces termes du Chancelier Seguier chargé du procès :—

"Son attitude ne fut pas celle d'un magistrat pénétré de la gravité de ses fonctions et observant scrupuleusement les formes de la justice. Parvenu à la vieillesse il se plaignait vivement de la longueur de ce procès qui, disait-il, durerait plus que lui, et il témoignait hautement son impatience. On vit dans un des nombreux incidents de ce vaste procès le chancelier tenant sur la sellette un malheureux pour lequel il s'agissait de la vie ou de la